



Formation

Gymnase

Filière de formation préparant
aux études supérieures

Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne
Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP)

2024/2025



Table des matières

- 4 Profil et exigences
- 6 Procédure d'admission
- 8 Filière de formation et disciplines enseignées
- 10 Maturité bilingue
- 13 Soutien aux élèves ayant un talent particulier
- 14 Aperçu des offres
- 15 Informations concernant le choix des disciplines et des offres particulières
- 16 Examens de maturité
- 17 Poursuite des études
- 18 Lieux de scolarisation, coûts et adresses
- 19 Le système de formation du canton de Berne

Filière gymnasiale

La filière gymnasiale est une formation exigeante à temps plein du degré secondaire II qui prépare les élèves à étudier en haute école. Au gymnase, les élèves acquièrent une vaste culture générale ainsi que les compétences transversales nécessaires pour entreprendre des études supérieures et assumer des tâches importantes dans la société et le monde du travail.



Profil et exigences

Le gymnase

Les gymnases transmettent une formation générale étendue grâce à laquelle les élèves acquièrent des connaissances, capacités et aptitudes fondamentales et se préparent à suivre des études en haute école ainsi qu'à assumer des responsabilités au sein de la société et dans le monde du travail.

Au cours de la formation gymnasiale, les élèves approfondissent et élargissent non seulement les connaissances spécifiques aux disciplines étudiées, mais développent et renforcent aussi leurs compétences dans plusieurs domaines : autonomie, responsabilité, établissement de liens entre les connaissances, pensée et méthodologie scientifiques, information et communication, etc.

La formation gymnasiale ne prépare pas les élèves à une filière d'études donnée, mais leur permet d'acquérir les compétences générales nécessaires pour entamer des études en haute école. À l'issue de leurs études, les élèves pourront exercer des professions dans les secteurs les plus divers (voir le point « poursuite des études », à la page 17).

Exigences

La formation gymnasiale s'adresse aux élèves ayant des résultats scolaires particulièrement bons qui

- souhaitent poursuivre leur parcours professionnel et scolaire dans un établissement d'enseignement général à plein temps
- prévoient d'étudier dans une haute école
- souhaitent se préparer à un métier qui requiert des études en haute école

Sont en particulier aptes à suivre une formation gymnasiale les élèves qui possèdent la majorité des qualités suivantes :

- plaisir d'apprendre
- bonnes notes à l'école obligatoire
- vastes intérêts
- curiosité pour des sujets scientifiques, culturels, techniques et sociétaux
- plaisir à résoudre des exercices exigeants
- grande capacité de travail et forte motivation à apprendre
- persévérance face aux difficultés
- volonté à comprendre les liens entre différents thèmes
- ouverture d'esprit face à la nouveauté
- plaisir à l'expression linguistique et artistique

Le gymnase, une formation faite pour moi ?

Les élèves intéressé-e-s par la formation gymnasiale peuvent trouver des informations :

- sur le site internet de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) : www.be.ch/gymnases
- sur la plateforme interactive des gymnases : www.gymnase-be.ch
- lors des séances d'information des gymnases : www.be.ch/gym-admission
- lors du Salon interjurassien de la formation : www.salon-formation.ch
- sur le site internet du gymnase concerné (voir adresses p. 18)



Procédure d'admission

Les élèves se destinant à la filière gymnasiale suivent en règle générale, en école secondaire, la « section préparant aux écoles de maturité (p) » de la 9^e à la 11^e année HarmoS, la 11^e année correspondant aussi à la première année de la formation gymnasiale en quatre ans. Les élèves qui souhaitent entrer ensuite au gymnase doivent s'inscrire en ligne. L'admission à la formation post-obligatoire dans un gymnase se fait sans examen, sur la base d'une évaluation de l'école obligatoire, ou sur la base d'un examen.

Admission sans examen sur la base de l'évaluation de l'école obligatoire pour les élèves actuellement en 11H

Le passage à la formation gymnasiale se fait à l'issue de la 11H. Pour pouvoir accéder à la filière gymnasiale, les élèves doivent s'inscrire en ligne jusqu'au 1^{er} décembre (voir encadré « Inscription »).

Sont admis au gymnase sans examen les élèves qui fréquentent la section p en 11H et satisfont, à la fin du premier semestre, aux exigences suivantes en français, en allemand et en mathématiques :

- avoir le niveau A en français, en allemand et en mathématiques avec des notes supérieures ou égales à 5 dans deux de ces disciplines si la note de la troisième discipline est inférieure à 4, ou
- avoir le niveau A en français, en allemand et en mathématiques avec une note supérieure ou égale à 5 dans au moins l'une de ces disciplines si aucune des notes dans les deux autres disciplines n'est inférieure à 4, ou
- avoir le niveau A dans deux de ces disciplines et avoir au moins la note de 5 dans ces deux disciplines et avoir le niveau B dans la troisième discipline avec une note supérieure ou égale à 4

Examen d'admission

Les élèves ne remplissant pas les conditions d'une admission sans examen, notamment celles et ceux qui ne fréquentent pas la dernière année de l'école obligatoire dans une école publique, peuvent s'inscrire au plus tard jusqu'au 15 février à l'examen d'admission au gymnase. Une limite d'âge s'applique toutefois pour ces élèves : seules les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans au 1^{er} mai de l'année lors de laquelle elles entament la filière gymnasiale peuvent y prétendre.

L'examen est organisé au cours des premières semaines du mois de mars. Les épreuves d'examen se fondent sur le plan d'études pour les écoles secondaires de langue française et correspondent aux exigences du niveau A. L'examen vise à évaluer le niveau des élèves dans les disciplines suivantes :

- première langue (français)
- deuxième langue nationale (allemand)
- mathématiques

Les élèves qui se qualifient pour un passage au gymnase entament directement la deuxième année de la filière gymnasiale, c'est-à-dire la première année de la formation dispensée au gymnase.

Procédure d'admission à la filière bilingue

Le passage à la filière bilingue, qui débute au gymnase dès la 11^e année HarmoS, se fait à l'issue de la 10^e ou 11^e année.

Pour pouvoir accéder à la filière bilingue à l'issue de la 10^e année d'une école publique, les élèves doivent

- s'inscrire en ligne jusqu'au 1^{er} décembre
- fréquenter la section p et avoir le niveau A en allemand et, dans le rapport d'évaluation à la fin du 1^{er} semestre, avoir une note supérieure ou égale à 4 et
- avoir le niveau A en français, en allemand et en mathématiques avec une note supérieure ou égale à 5 dans deux de ces disciplines si la note de la troisième discipline est inférieure à 4, ou une note supérieure ou égale à 5 dans au moins l'une de ces disciplines si aucune des notes dans les deux autres disciplines n'est inférieure à 4, ou avoir le niveau A dans deux disciplines avec une note supérieure ou égale à 5 dans ces deux disciplines et avoir le niveau B dans la troisième discipline avec une note supérieure ou égale à 4

Pour le passage de la 11^e année HarmoS à la filière bilingue, seules les conditions normales pour l'admission à la filière gymnasiale doivent être remplies. Les élèves intéressé-e-s peuvent s'inscrire à la filière bilingue sur le site internet de la Direction de l'instruction publique et de la culture (voir encadré « Inscription »).

Inscription, sujets et dates des examens d'admission

L'inscription pour l'admission à la formation gymnasiale se fait en ligne sur le site de la Direction de l'instruction publique et de la culture : www.be.ch/inscriptionsec2.

Les sujets d'examen des années précédentes et les dates des examens sont disponibles sur cette page : www.be.ch/gym-admission.

Validité de la qualification pour le passage au gymnase

La qualification pour le passage au gymnase est valable uniquement pour la prochaine date de passage possible. Si l'élève ne peut pas entrer directement au gymnase pour des raisons spécifiques, elle ou il doit remettre une demande motivée au gymnase concerné, faute de quoi la qualification perd sa validité.

Intégration des élèves ayant peu de connaissances de la langue première ou de la deuxième langue

Pour celles et ceux qui ont des connaissances limitées en français ou en allemand (enseignement dans la première ou la deuxième langue depuis la 8H seulement, voire ultérieurement), l'examen d'admission peut être adapté.

Les candidat-e-s ayant des connaissances limitées en français peuvent choisir si elles ou ils désirent être interrogé-e-s uniquement en rédaction, auquel cas la durée de l'enseignement dans la première langue est prise en compte dans l'évaluation.

Les candidat-e-s ayant suivi des cours d'allemand pendant une courte durée seulement peuvent choisir si elles ou ils préfèrent être interrogé-e-s en allemand ou en anglais.

Si une telle mesure est nécessaire, il faut l'indiquer lors de l'inscription à l'examen et adresser une demande accompagnée des documents complémentaires requis.

Dans des cas justifiés, il est possible d'être admis sur dossier.



Compensation des désavantages

Les élèves dont le handicap est diagnostiqué ont la possibilité de demander des mesures de compensation des désavantages pour la procédure d'admission. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur le site internet de la Direction de l'instruction publique et de la culture : www.be.ch/compensationdesdesavantages.

Filière de formation et disciplines enseignées

La formation gymnasiale dure quatre ans et prépare les élèves aux études en haute école. Elle se compose d'un large éventail de disciplines fondamentales. Les élèves choisissent en outre une option spécifique et une option complémentaire. L'enseignement gymnasial se fonde sur le plan d'études cantonal francophone pour la formation gymnasiale. Il contient les principes régissant la formation gymnasiale, une description des disciplines ainsi que le nombre de leçons par discipline : www.be.ch/gym-plandetudes.

Choix des disciplines

En perspective de l'entrée au gymnase, les élèves choisissent leur troisième langue, leur discipline artistique (arts visuels ou musique) et leur option spécifique. Il est conseillé de se pencher sur la question suffisamment tôt. Une description des différentes disciplines se trouve dans le plan d'études. Le choix de certaines disciplines est soumis à des conditions. Veuillez consulter la page 15 pour de plus amples informations à ce sujet.

Disciplines fondamentales

Les disciplines fondamentales obligatoires constituent le cœur même de la filière gymnasiale et permettent ainsi, pour une large part, d'acquérir la maturité nécessaire pour entreprendre des études supérieures. L'ensemble des élèves suit des cours dans les disciplines suivantes :

- français
- allemand
- 3^e langue (anglais, italien ou latin)
- mathématiques
- biologie
- chimie
- physique
- histoire
- géographie
- discipline artistique : arts visuels ou musique

Le sport fait aussi partie de la formation gymnasiale. De plus, les élèves suivent pendant deux ans la discipline obligatoire Informatique et pendant un an la discipline Économie et droit.

Les disciplines fondamentales obligatoires sont enseignées dans tous les gymnases. Cependant, l'italien et le latin ne sont pas proposés dans tous les établissements en tant que discipline fondamentale troisième langue. Vous trouverez une vue d'ensemble des disciplines à la page 14.

Options spécifiques

À l'approche de leur première année au gymnase, les élèves choisissent une option spécifique parmi les disciplines suivantes :

- latin
- anglais
- italien
- espagnol
- physique et applications des mathématiques
- biologie et chimie
- économie et droit
- philosophie / pédagogie / psychologie
- arts visuels
- musique
- russe (enseignement pilote dans les gymnases de Kirchenfeld et de Thoune)

Les élèves choisissent leur option spécifique en fonction de leurs intérêts, ce qui leur permet de personnaliser leur formation. Les élèves qui savent quelles études elles ou ils souhaitent effectuer une fois leur maturité obtenue peuvent aussi se décider pour une discipline dans le domaine correspondant. L'option spécifique retenue ne détermine aucunement la suite de leur parcours académique.

Toutes les écoles ne proposent pas l'ensemble des options spécifiques existantes, mais chaque région offre la possibilité de suivre toutes les options souhaitées. La filière bilingue des gymnases biennois propose les options spécifiques suivantes : italien, espagnol, physique et applications des mathématiques, biologie et chimie ainsi qu'économie et droit. Vous trouverez en outre un aperçu des options spécifiques proposées par gymnase à la page 14.

Options complémentaires

Pour les deux dernières années de la formation gymnasiale, les élèves choisissent une option complémentaire. Les disciplines suivantes sont proposées :

- physique
- chimie
- biologie
- applications des mathématiques
- informatique
- histoire
- géographie
- philosophie
- sciences des religions
- économie et droit
- pédagogie / psychologie
- arts visuels
- musique
- sport

Les élèves peuvent se décider pour toute option complémentaire en fonction de leurs intérêts. Il convient toutefois de noter que les gymnases ne proposent pas tous l'ensemble des options complémentaires. Ainsi, les gymnases biennois proposent conjointement toutes les disciplines de l'option complémentaire tant en français qu'en allemand.

Capacités transversales

Dans toutes les disciplines, les élèves développent leurs méthodes de travail, leurs compétences linguistiques, leur faculté de jugement et leur capacité à prendre des décisions. Elles et ils apprennent seul·e·s ou en groupe et, au travers d'une approche par problématique, sont initié·e·s aux méthodes de travail et de réflexion scientifiques. Les élèves acquièrent en outre des compétences dans le domaine des techniques de l'information et de la communication et apprennent à traiter les données et les informations de manière critique.

Travail de maturité

Vers la fin de la formation gymnasiale, les élèves rédigent un travail de maturité. Il s'agit d'un travail autonome d'une certaine ampleur qui constitue un élément important de la formation. La note attribuée compte pour l'obtention du certificat de maturité. L'évaluation porte sur le processus de travail, le travail écrit et sa présentation.



Maturité bilingue

Conditions

La maturité bilingue est conçue pour les élèves qui souhaitent améliorer leurs connaissances et leurs capacités dans une seconde langue (allemand, italien) et qui sont prêt-e-s à fournir un effort supplémentaire pour cela. Aucune connaissance linguistique particulière n'est requise.

Maturité bilingue français-allemand

Compte tenu du bilinguisme de la région, une forme particulière de maturité bilingue français-allemand est proposée dans les gymnases biennois. En effet, l'enseignement de la maturité bilingue à Bienne est dispensé pendant quatre années dans des classes composées d'élèves francophones et d'élèves germanophones. La moitié des leçons est assurée en allemand et l'autre en français. Les moyens didactiques utilisés sont ceux de la langue d'enseignement et tous les examens oraux et écrits se font dans cette langue. Les élèves bénéficient ainsi d'une formation bilingue particulièrement intensive qui les prépare remarquablement bien aux études et au monde du travail. Afin de donner à l'anglais la place qui lui revient, les élèves des gymnases biennois ont aussi la possibilité de suivre une option complémentaire dans cette langue.

Remarque

Comme la filière menant à la maturité bilingue dure quatre ans, les élèves de la partie francophone du canton qui souhaitent suivre cette formation entrent au gymnase à l'issue de la 10^e année HarmoS déjà. Il leur est toutefois possible d'y accéder à la fin de la 11^e année HarmoS (voir le point « Procédure d'admission à la filière bilingue » à la page 6).

Maturité bilingue avec l'italien comme langue partenaire

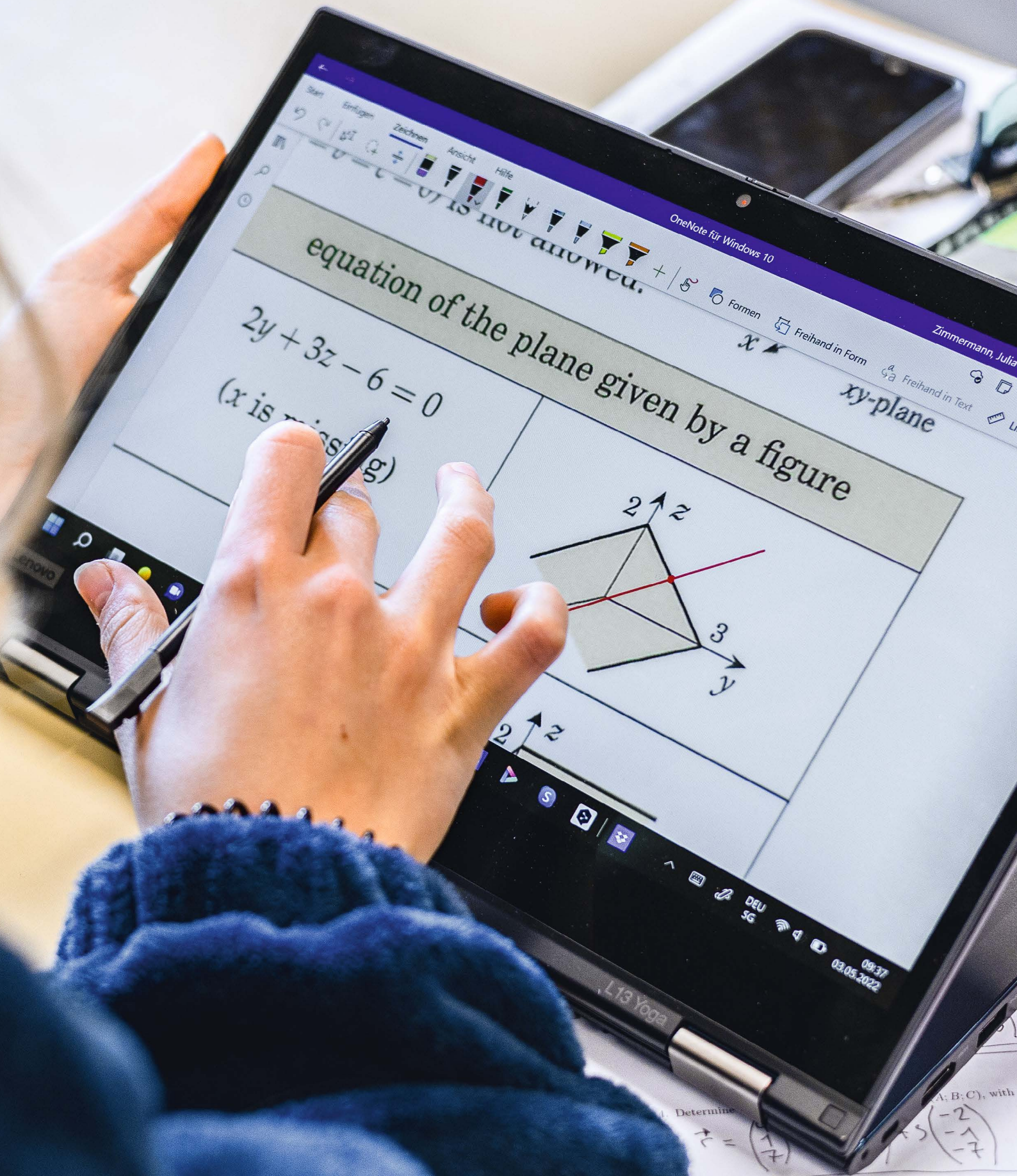
Les élèves entrant au gymnase avec l'italien comme discipline fondamentale ou comme option spécifique ont la possibilité d'effectuer une maturité bilingue avec l'italien comme langue partenaire. Elles et ils fréquentent alors un gymnase tessinois lors de leur troisième année de formation gymnasiale. Après cette année d'échange, les élèves retrouvent leur classe d'origine au gymnase. Lors de leur dernière année de formation gymnasiale, les élèves suivent les cours de la discipline artistique en italien, à un endroit central, et obtiennent, après une année, la maturité gymnasiale.

Maturité bilingue dans d'autres gymnases

Dans les filières de maturité bilingue allemand-français et allemand-anglais proposées dans les autres gymnases germanophones du canton, environ la moitié des disciplines non linguistiques (les mathématiques, les sciences expérimentales et humaines, les arts visuels/la musique), soit entre 5 et 12 leçons hebdomadaires, sont enseignées dans la langue partenaire et non dans la langue d'enseignement de l'école. Cette immersion dans la langue partenaire permet aux élèves d'approfondir leurs connaissances linguistiques.

Inscription

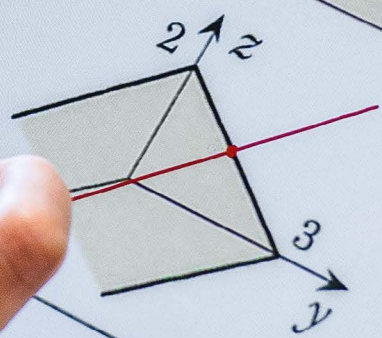
L'inscription à la maturité bilingue se fait en même temps que l'inscription à la formation gymnasiale. Vous trouverez en page 14 une vue d'ensemble des maturités bilingues proposées par les gymnases.



equation of the plane given by a figure

$$2y + 3z - 6 = 0$$

(x is missing)



OneNote für Windows 10

Zimmermann, Julia

xy-plane

L13 Yoga

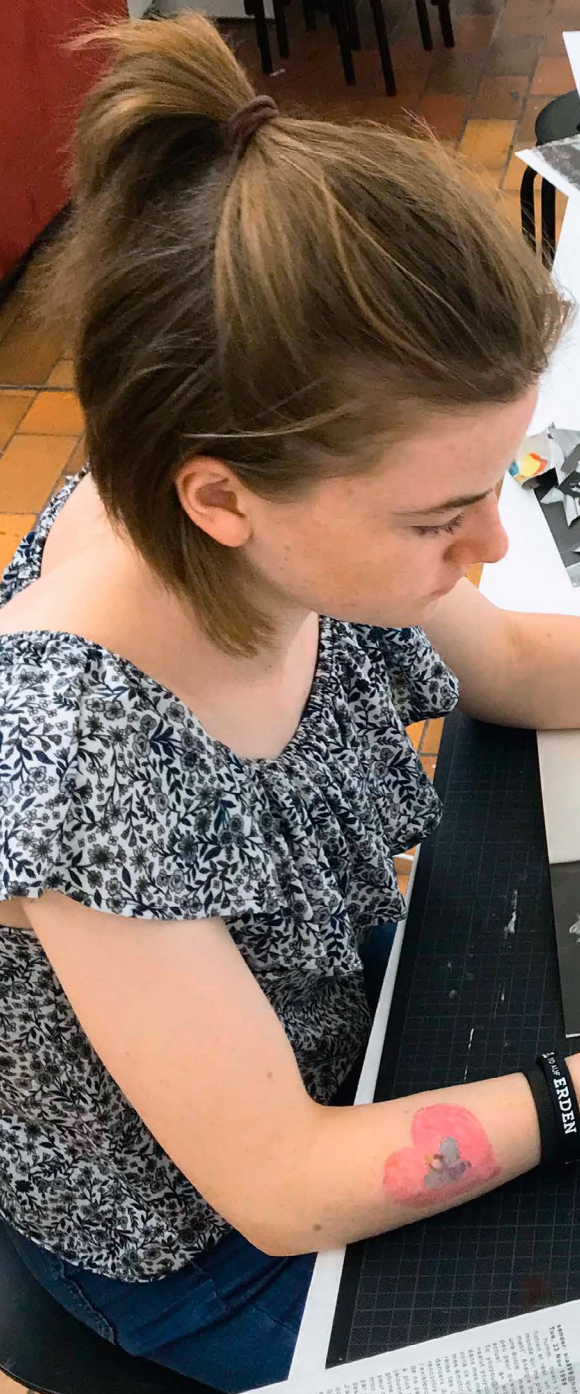
09:37
03.05.2022

Determine

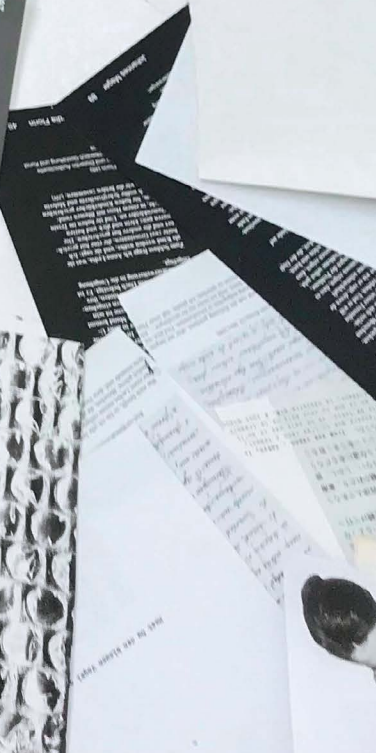
$$\vec{r} = \begin{pmatrix} 1 \\ 7 \\ 7 \end{pmatrix}$$

A, B; C), with

$$\begin{pmatrix} -2 \\ -1 \\ -7 \end{pmatrix}$$



FÜR DIE VERWERTUNG
ALFABERN AG
031/386 15 20
WISSEN SICHOPAPIERE



Soutien aux élèves ayant un talent particulier

Soutien aux élèves à haut potentiel intellectuel

Au gymnase, les élèves à haut potentiel intellectuel obtiennent un soutien en lien étroit avec la formation scolaire. Elles et ils bénéficient notamment des mesures suivantes :

- contenus d'enseignement individualisés
- participation à des projets de soutien et à des concours spécifiques (p. ex. olympiades scientifiques)
- obtention de diplômes de langue complémentaires, obtention d'une maturité bilingue
- réalisation d'une année à l'étranger
- participation à des projets scolaires particuliers
- fréquentation de cours à l'Université de Berne et à l'Université de Neuchâtel pendant la formation gymnasiale (à certaines conditions)

La mise en œuvre des mesures de soutien incombe aux gymnases, qui peuvent ainsi les adapter à leurs besoins et les appliquer en fonction de leurs possibilités. Pour toute information complémentaire, il convient de s'adresser aux directions d'école ainsi qu'à l'interlocutrice ou l'interlocuteur compétent au sein de l'école.

Soutien aux élèves qui présentent des talents particuliers en sport, musique, arts visuels, arts appliqués ou danse

Plusieurs gymnases proposent des mesures ciblées aux élèves particulièrement talentueuses et talentueux en sport, en arts visuels et en arts appliqués, en musique ou en danse afin de leur permettre de mieux concilier école et développement de leurs talents. Ces mesures sont (notamment) les suivantes :

- dispenses, cours d'appui, ateliers, cours supplémentaires
- conventions individuelles, prolongation de la formation
- soutien d'un-e coach et d'une coordinatrice ou d'un coordinateur scolaire
- collaboration avec les associations sportives, avec les institutions de musique et de danse et avec la Haute école des arts de Berne

Tandis que les associations sportives et les institutions de musique, de danse et d'arts se chargent de la formation des élèves dans leur domaine de prédilection, les gymnases créent les conditions optimales pour la formation scolaire.

Contenu et structure

Selon les gymnases, les mesures de soutien sont mises en œuvre dans une classe normale (classe régulière) ou dans une classe spéciale talent ou sport. L'horaire peut être adapté individuellement, en accord avec la direction de l'école. Il est en outre possible de prolonger la formation. En cas de fréquentation d'une classe spéciale talent ou sport, le cursus de formation est déjà prolongé d'une année et le nombre de leçons hebdomadaires est réduit. Cela permet d'intensifier le programme d'entraînement ou d'exercices.

Conditions d'admission

L'admission dans un programme d'encouragement des talents est examinée individuellement par les écoles au moyen d'un entretien d'admission ou d'un examen spécifique. En règle générale, le statut de « Talent bernois » est requis. Dans le sport, l'appartenance au cadre le plus élevé possible dans la catégorie d'âge concernée et la possession de la Talent Card correspondante de Swiss Olympic sont également exigées. Dans le domaine de la danse, une qualification de « Danse suisse » ou d'une institution correspondante doit être présentée. Dans les domaines de la musique, des arts appliqués et de l'art, les exigences s'orientent vers celles des filières de formation tertiaire (p. ex. Haute école des arts) et sont attestées par la réussite d'un test d'aptitude ou la recommandation d'un comité d'admission correspondant.

La direction de l'école décide de l'admission dans un programme d'encouragement des talents ou de l'autorisation d'autres mesures éventuellement nécessaires (p. ex. dispenses).

Inscription

L'inscription à un programme d'encouragement des talents se fait en même temps que l'admission à la formation gymnasiale sur la plateforme en ligne « Inscription au degré secondaire II » : www.be.ch/inscriptionsec2.

Une fois inscrites sur la plateforme en ligne, les personnes intéressées s'annoncent directement à l'école souhaitée.

Vous trouverez en page 14 une vue d'ensemble des offres de promotion des talents proposées par les gymnases.

Aperçu des offres

	Discipline fondamentale troisième langue			Options spécifiques										Maturité bilingue			Promotion des talents			
	Latin (L)	Italien (I)	Anglais (A)	Latin (L)	Italien (I)	Anglais (A)	Espagnol (E)	Physique et applications des mathématiques (PAM)	Biologie et chimie (BC)	Économie et droit (ED)	Philosophie / pédagogie / psychologie (PPP)	Arts visuels (AV)	Musique (MU)	Allemand-français	Allemand-anglais	Allemand-italien	Sport	Musique	Arts visuels et arts appliqués	Danse

Gymnases cantonaux :

Gymnasium Kirchenfeld, Berne*	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				
Gymnasium Neufeld, Berne	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			x	x ¹	x		x
Gymnasium Lerbermatt, Köniz	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x					
Gymnasium Hofwil (avec internat), Münchenbuchsee		(x) ²	x				x		x	x	x	x			(x) ²		x ¹	x ³	x ³	x
Gymnasium Biel-Seeland	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x ⁴	x		x
Gymnase de Bienne et du Jura bernois (francophone)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	(x) ⁵		x ⁴	x		x
Gymnasium Burgdorf	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Gymnasium Oberaargau, Langenthal	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			x		x	x		x
Gymnasium Thun*	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Gymnasium Interlaken (y c. classe à Gstaad)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			x	x		x	x		

Gymnases privés et/ou subventionnés du canton de Berne :

Freies Gymnasium, Berne (privé, subventionné)			x	x			x	x	x	x	x			x			x	x	x	x
Gymnasium Muristalden, Berne (privé, subventionné)			x						x	x	x	x	x	x			x	x	x	x
Gymnasium NMS, Berne (privé, subventionné)			x						x	x	x	x	x							
Gymnasium Feusi, Berne (privé)			x				x		x	x	x						x ¹			

¹ École partenaire de Swiss Olympic avec une classe spéciale pour les élèves qui ont un talent particulier en sport (demi-journées).

² La discipline fondamentale troisième langue Italien n'est pas garantie. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le gymnase. La maturité bilingue allemand-italien n'est proposée que si la discipline fondamentale troisième langue Italien l'est aussi.

³ Musique (classique & jazz), arts visuels et théâtre : dans le cadre de l'encouragement des talents, certains modules sont suivis à la Haute école des arts de Berne. Les compétences acquises peuvent être validées en vue d'études ultérieures.

⁴ École partenaire de Swiss Olympic : programme Sport-Culture-Études de la Ville de Bienne (www.biel-bienne.ch).

⁵ Gymnase de Bienne et du Jura bernois : maturité bilingue français-italien.

* Option spécifique Russe (enseignement pilote dans les gymnases de Kirchenfeld et de Thoune).

Informations concernant le choix des disciplines et des offres particulières

Discipline fondamentale troisième langue, option spécifique et option complémentaire

Les restrictions suivantes sont à prendre en compte dans le choix des disciplines :

- Si l'anglais est choisi comme troisième langue, il ne peut pas être choisi en même temps comme option spécifique.
- Si l'anglais est choisi comme troisième langue et que l'élève souhaite en plus suivre des cours de latin, mais pas comme option spécifique, elle ou il peut ajouter le latin comme option facultative de niveau maturité.
- Si l'italien est choisi comme troisième langue, l'italien ou le latin ne peuvent pas être choisis comme option spécifique. Aucun prérequis n'est nécessaire pour pouvoir choisir l'italien en tant que troisième langue ou qu'option spécifique.
- Si le latin est choisi comme troisième langue, le latin ou l'italien ne peuvent pas être choisis comme option spécifique. Aucun prérequis n'est nécessaire pour pouvoir choisir le latin en tant que troisième langue ou qu'option spécifique.
- Une même discipline ne peut pas être choisie à la fois comme option spécifique et comme option complémentaire.
- Si les arts visuels ou la musique sont choisis comme option spécifique, les arts visuels, la musique ou le sport ne peuvent pas être choisis comme option complémentaire.

Maturité bilingue

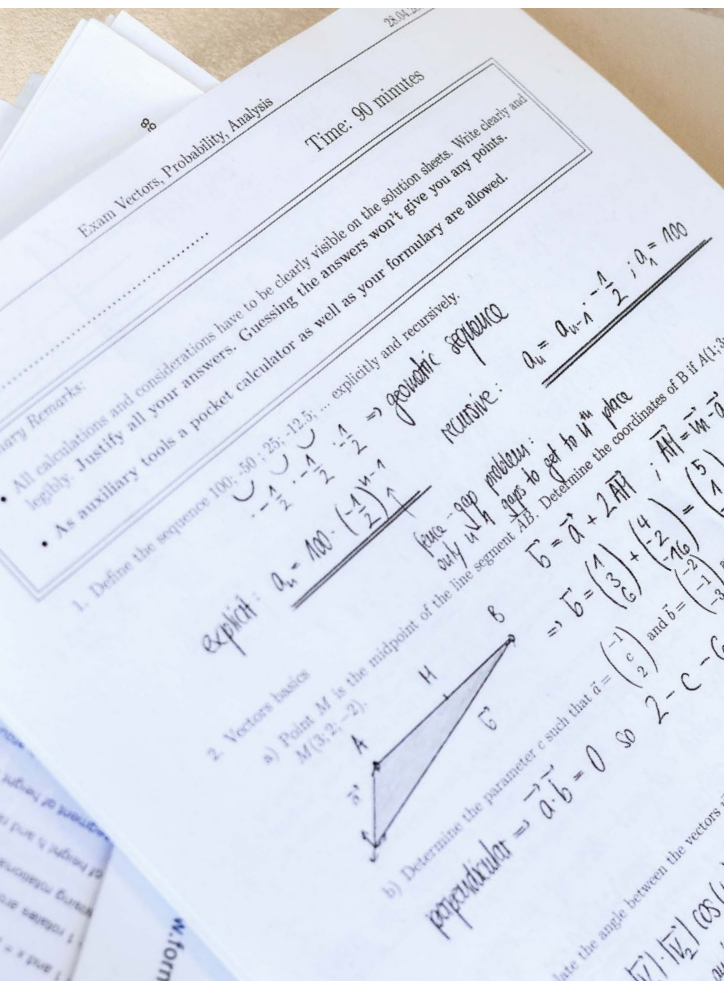
- Selon le gymnase, les élèves qui optent pour une maturité bilingue sont soumis-es à des restrictions dans le choix des disciplines (troisième langue, option spécifique et option complémentaire).
- Pour des raisons de capacités, il se peut que les élèves intéressé-e-s ne puissent pas toutes et tous être admis-es à la maturité bilingue allemand-anglais. Si tel est le cas, la possibilité de changer de gymnase peut être étudiée.



Soutien aux élèves qui ont un talent particulier en sport, arts visuels et arts appliqués, musique ou danse

Selon le gymnase, les élèves qui fréquentent une offre de promotion des talents sont soumis-es à des restrictions dans le choix des disciplines (troisième langue, option spécifique et option complémentaire).

Examens de maturité



La formation au gymnase s'achève par l'examen de maturité qui porte sur les cinq disciplines suivantes :

- français en tant que première langue
- allemand en tant que deuxième langue
- mathématiques
- option spécifique
- troisième langue ou option complémentaire au choix

Pour les disciplines sanctionnées par un examen, la note d'examen et la note de contrôle continu (selon le bulletin pour la dernière année d'enseignement) ont la même pondération dans la note finale. Pour les autres disciplines, la note finale correspond à la note de contrôle continu. La note du travail de maturité compte également pour le certificat de maturité.

Les élèves qui réussissent les examens de maturité obtiennent un certificat de maturité gymnasiale reconnu dans l'ensemble de la Suisse ainsi qu'à l'étranger.

Poursuite des études

Passage à une université, une EPF ou une haute école pédagogique

Le certificat de maturité gymnasiale permet à ses titulaires d'accéder :

- aux filières d'études des universités suisses et étrangères
- aux filières d'études des écoles polytechniques fédérales (EPF)
- aux hautes écoles pédagogiques (HEP)

L'offre d'études dans les hautes écoles susmentionnées est très diversifiée. La liste ci-après présente une sélection de domaines possibles.

Universités : théologie, droit, sciences économiques et sociales, médecine, médecine vétérinaire, philosophie, histoire, linguistique, musique, théâtre, sciences de l'éducation, psychologie, sport, sciences naturelles (p. ex. biologie, chimie, physique), sciences exactes (informatique, mathématiques), etc.

EPF : architecture, génie civil, sciences de l'ingénieur, sciences naturelles, mathématiques, sciences naturelles orientées système, etc.

HEP : diplôme d'enseignement pour le degré primaire (degrés 1 à 8 selon HarmoS)

Les élèves peuvent fréquenter la filière d'études de leur choix, quelle que soit la combinaison de disciplines sélectionnée au gymnase. Celles et ceux qui n'ont pas suivi l'une des options spécifiques correspondant à la filière envisagée devront éventuellement travailler un peu plus.

Restrictions d'accès et tests d'aptitude dans les hautes écoles

L'accès à certaines filières peut être limité et conditionné à la réussite d'un test d'aptitude. Certaines universités étrangères organisent par ailleurs des tests de langue ou réalisent une procédure d'admission.

Passage à une haute école spécialisée

Les titulaires d'une maturité gymnasiale peuvent également avoir accès aux hautes écoles spécialisées, notamment aux filières d'études suivantes :

- ingénierie, architecture, informatique
- santé
- arts visuels et arts appliqués
- musique

Selon la filière choisie, les candidat-e-s doivent au préalable effectuer un stage ou passer une procédure permettant de déterminer leurs aptitudes pour être admis. En lieu et place d'un tel stage ou en guise de préparation à une telle procédure, il est parfois obligatoire ou recommandé de suivre une passerelle ou un cours préparatoire (année propédeutique, PreCollege, etc.). Vous trouverez toutes les informations relatives aux passerelles et cours préparatoires sur le lien suivant : www.be.ch/passerelles.

Débouchés professionnels

À l'issue des études supérieures, les professions les plus diverses peuvent être exercées. Des exemples de professions pour lesquelles les débouchés sont particulièrement bons en raison d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée¹ sont présentés ci-après :

- enseignant-e
- médecin
- pharmacien-ne
- juge, procureur-e
- sociologue
- architecte
- ingénieure en génie civil
- ingénieure en mécanique
- biologiste
- chimiste
- informaticien-ne
- mathématicien-ne
- physicien-ne

Cette liste n'est pas exhaustive. Il ne s'agit que de quelques professions qui requièrent des études supérieures.

Formation professionnelle initiale raccourcie

Diverses entreprises proposent des formations professionnelles initiales raccourcies spécifiquement aux titulaires d'une maturité gymnasiale. Celles-ci peuvent par exemple remplacer les stages professionnels requis pour accéder à certaines filières des hautes écoles spécialisées. Les centres d'orientation professionnelle (centres OP) fournissent de plus amples informations à ce sujet : www.be.ch/cop.

¹ Source : Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Système d'indicateurs pour évaluer la demande en personnel qualifié (2016).

Lieux de scolarisation, coûts et adresses

Lieux de scolarisation

Le canton de Berne compte dix gymnases cantonaux, trois gymnases privés subventionnés et un gymnase privé en ville de Berne. Dans la partie francophone du canton, les élèves de la filière monolingue suivent la première année de la formation gymnasiale en école secondaire, dans le cadre de la «section préparant aux écoles de maturité (p)» (11^e année HarmoS). À partir de la deuxième année de formation, elles et ils entrent au Gymnase de Bienne et du Jura bernois. Les élèves qui souhaitent effectuer la filière bilingue suivent la formation gymnasiale au Gymnase de Bienne et du Jura bernois dès la première année de la formation (11^e année HarmoS).

Coûts

Pour les élèves dont le domicile légal en matière de subsides de formation est situé dans le canton de Berne, la fréquentation d'un gymnase cantonal est gratuite. Toutefois, une contribution aux frais est demandée pour le matériel scolaire, les projets spéciaux (par exemple les semaines de projet et les excursions) et l'achat d'un ordinateur portable (ou une tablette) pour l'enseignement numérique (selon les instructions des écoles). Les écoles fournissent des informations à ce sujet. Les directions d'école décident des mesures de soutien à adopter dans les cas de rigueur.

Informations relatives à la demande de subsides de formation (p. ex. bourses d'études) sous : www.be.ch/subsides.

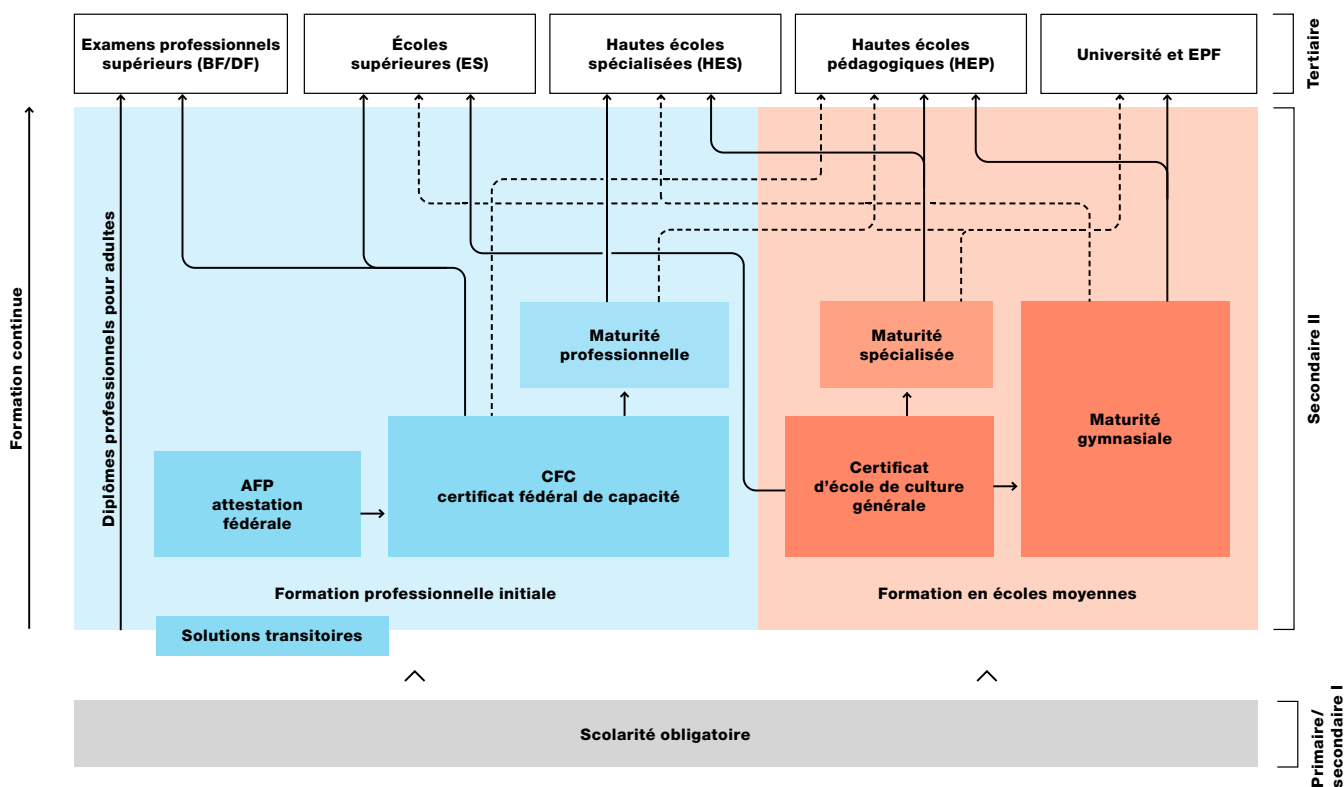
Adresses

Région	École	Lieu	Site internet
Bienne-Jura bernois / Biel-Seeland	Gymnase de Bienne et du Jura bernois	Bienne	gjbj.ch
	Gymnasium Biel-Seeland	Bienne	gbsl.ch
Berne-Mittelland	Gymnasium Kirchenfeld	Berne	gymkirchenfeld.ch
	Gymnasium Neufeld	Berne	gymneufeld.ch
	Gymnasium Lerbermatt	Köniz	lerbermatt.ch
	Gymnasium Hofwil	Münchenbuchsee	gymhofwil.ch
	Freies Gymnasium Bern (privé, subventionné)	Berne	freigymer.ch
	Gymnasium NMS Bern (privé, subventionné)	Berne	nmsbern.ch
	Gymnasium Muristalden (privé, subventionné)	Berne	muristalden.ch
	Gymnasium und Sportgymnasium Feusi, Bern (privé)	Berne	feusi.ch
Emmental-Haute Argovie	Gymnasium Burgdorf	Berthoud	gymburgdorf.ch
	Gymnasium Oberaargau	Langenthal	gymo.ch
Thoune-Oberland	Gymnasium Thun	Thoune	gymthun.ch
	Gymnasium Interlaken (y c. classes décentralisées à Gstaad)	Interlaken	gyminterlaken.ch

Le système de formation du canton de Berne

Ce qui rend le système suisse de formation unique, c'est sa perméabilité. Que vous ayez en poche le diplôme d'une formation professionnelle initiale ou d'une école moyenne, tous deux vous donnent accès à de nombreuses possibilités de perfectionnement.

La vue d'ensemble ci-dessous vous montre le système de formation dans le canton de Berne. Pour obtenir des informations détaillées sur les différentes voies de formation : www.be.ch/inc
> Thèmes > Formation



- Accès direct (en fonction de la filière de formation ou d'études, une procédure d'admission peut exister)
- Voies de formation nécessitant une qualification complémentaire (par ex. stage professionnel, examen d'entrée, passerelle, année propédeutique)

Remarque

Ce tableau vous donne un aperçu des principales voies de formation dans le canton de Berne. Les institutions de formation et les centres d'orientation professionnelle vous renseignent sur d'autres possibilités existantes et sur les réglementations en vigueur.

Gymnase

Filière de formation préparant aux études supérieures

Des questions concernant le choix professionnel ou le choix d'une formation ?

Dans les huit centres d'orientation professionnelle du canton de Berne, des personnes de tout âge peuvent obtenir des informations, des conseils et un soutien pour les questions relatives à la formation et à la gestion de carrière.

www.be.ch/cop

Des questions concernant les subsides de formation ou les bourses ?

Section des subsides de formation Jura bernois (bourses)
subsides.tramelan@be.ch
Tél. 031 636 16 70

www.be.ch/subsides

Commander ou télécharger des brochures ?

Sept brochures vous informent sur les voies de formation dans le canton de Berne. Disponibles aussi en allemand. À commander ou à télécharger gratuitement dans la boutique de commande en ligne de l'OP :

www.be.ch/op-boutique



Éditeur

Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP)
www.be.ch/omp

Édition

Août 2024

Réalisation

Centres d'orientation professionnelle (OP), Services centraux

Photos

Andrea Campiche «bildlich.ch» | Pia Neuenschwander
Andrea Loux